

Périgueux, le 8 janvier 2010

L'Inspecteur d'académie  
Directeur des services départementaux de  
l'Education nationale de la Dordogne

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles  
publiques et privées

Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement du second degré public et privé

Madame et Monsieur les directeurs de CIO

S/C de Mesdames et Messieurs les IEN  
chargés de circonscription

S/C de Madame la Directrice Diocésaine

Objet : campagne de vaccination des personnels et campagne complémentaire  
pour les élèves

CABINET  
152

Téléphone  
05 53 02 84 51

Fax  
05 53 53 97 48

Mél :  
ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr

20, rue Alfred de  
Musset

24016 Périgueux  
cedex

A compter de la rentrée de janvier, la campagne de vaccination est étendue :

- aux fonctionnaires, agents de droit public et agents de droit privé relevant du ministère de l'éducation nationale et de ses établissements publics
- aux personnels des établissements d'enseignement privé sous contrat
- aux personnels territoriaux exerçant dans les écoles et dans les établissements publics locaux d'enseignement
- aux élèves des lycées et collèges publics et privés sous contrat qui n'avaient pas pu ou pas voulu bénéficier de la campagne de vaccination qui a eu lieu en décembre dans les établissements.

Cette nouvelle campagne se déroulera dans certains établissements du second degré qui seront désignés comme centre de vaccination. Les personnels et les élèves qui souhaiteront se faire vacciner et qui relèvent d'autres établissements devront se déplacer, à leurs frais, et en dehors de leur temps de service, pour aller dans le centre de vaccination auquel leur établissement sera rattaché.

La liste de ces établissements et le calendrier du passage des équipes mobiles sera diffusé le plus rapidement possible dès que le nombre de personnes à vacciner sera connu. La campagne doit se dérouler jusqu'aux vacances de février.

Il vous appartient de diffuser de toute urgence auprès des personnels et des parents d'élèves pour les chefs d'établissements du second degré ces instructions.

Afin de déterminer le nombre de personnes concernés, vous voudrez bien retourner au secrétariat général, à l'attention de Mme GAUDY, par fax (05 53 02 84 91) ou par mail ([ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr)) exclusivement pour le 12 janvier délai de rigueur le tableau ci-joint qui permet de recenser :

- les personnels de vos établissements qui souhaitent bénéficier de cette vaccination avec mention de leur statut et de leur fonction
- les élèves qui voudraient également en profiter. L'attention des parents devra être attirée sur le fait que les élèves devront se présenter dans les centres avec le formulaire de consentement des parents ainsi que le questionnaire médical et dans la mesure du possible, le bon de vaccination.

Au fur et à mesure du recensement des effectifs concernés, les équipes mobiles seront constituées et les centres de vaccination désignés avec le souci d'éviter toute perturbation du service et de limiter les déplacements et le temps d'attente des personnels et des élèves.

L'organisation matérielle des séances de vaccination sera la même que celle mise en place pour la campagne précédente.

Je vous remercie à nouveau pour votre engagement dans le dispositif qui a pour objectif d'éviter la propagation de l'épidémie.

L'Inspecteur d'académie



Patrick GUICHARD